



# Prêt pour l'achat d'une caravane



Il concerne les familles dont la résidence principale est une caravane.

C'est un **prêt sans intérêt** pour **remplacer une caravane** existante compte tenu :

- de sa vétusté et / ou insalubrité
- ou de son exigüité par rapport à la composition de la famille



|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Bénéficiaires</b>            | Les familles dont la résidence principale est une caravane.  |
| <b>Conditions d'attribution</b> | Conditions générales à apprécier <b>à la date de réception du dossier à la CAF.</b><br>Un contrôle sur place, a priori, est effectué pour vérifier si l'achat est justifié en fonction des critères définis. |
| <b>Montant de l'aide</b>        | <b>8 000 €</b> maximum   |
| <b>Paiement</b>                 | Au fournisseur après production du contrat de prêt, de la facture et du certificat de cession d'un véhicule.   |

